

DEC190993INC

Décision portant nomination de M. Eric DEFRANCQ aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151296DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble et nommant M. Sylvain COTTAZ, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC190558INC en date du 15 février 2019 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) - M. Eric DEFRANCQ ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Eric DEFRANCQ, Professeur des universités de classe exceptionnelle à l'université Grenoble Alpes est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble n° 2607, à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

